



PROCES VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du 29 mars 2019**

Etaient présents : Yvan CASSILI, Danielle GASSAN, Jean-Luc LANNEAU, Serge PHILIPPE, Alain SCHENCK, Nicole ARSON, Colette CHIRAC, Jeanine MANUEL, Hélène PANSERI, Eric PASTRE, Corinne RAYNAUD et Raymond RIVIERE.

Absents excusés avec procuration : Laurence DOS SANTOS (procuration donnée à Mme PANSERI)

Absent excusé sans procuration : Guy AGULLO, Angélique MILLAN, Stéphane DIAGO et Jean-Pierre ALBRESPY

Absents non excusés : Alain PANSERI

Mme Colette CHIRAC a été désignée secrétaire de séance

N°019-020- OBJET : Réduction des charges locatives pour la SCM S.M.P.B.O au titre de l'année 2016

Considérant,

- la date de départ, courant 2016, des docteurs BORIE et COLLAS et de M. FALIN, kinésithérapeute de la SCM M.S.P.B.O.
- la délibération n°017-084 en date du 08 novembre 2017 accordant une remise sur les charges locatives au profit de la SCM M.S.P.B.O.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'accorder une réduction des charges locatives pour la SCM M.S.P.B.O. pour l'année 2016 selon la surface occupée par ces 3 professionnels de santé soit 677,74€.

N°019-021- OBJET : Maintien de la réduction du loyer mensuel pour le local commercial – 63 avenue Jean Jaurès

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n° 018-041 en date du 05 juin 2018 reconduisant la réduction du loyer mensuel pour le local commercial sise 63 avenue Jean Jaurès au Bousquet d'Orb en raison de difficultés financières et propose de maintenir la réduction pour une année encore.

Où l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de maintenir la réduction de 500,00€ pour la période du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020 inclus, soit un loyer mensuel de 1 240,00€TTC.

Selon la situation économique de ce commerce, la révision du loyer pourra être effectuée à compter du 1^{er} juillet 2019 selon les termes de l'avenant n°01 du bail initial.

Monsieur le Maire ou si celui-ci est indisponible un de ses adjoints, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

N°019-022- OBJET : Modification du RIFSEEP

Mme GASSAN, adjointe au maire en charge du personnel communal, rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n°017-075 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujctions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). et précise que considérant l'avancement et changement de grade de certains agents, il y a lieu de mettre à jour la délibération.

Où l'exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de compléter l'article 3 de la délibération n° 017-075 de la façon suivante :

Article 3 – la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- sujctions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Filière administrative :

cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B)			
groupes de fonction	emplois ou fonctions exercées	montant de l'IFSE	
		plafonds annuels réglementaire	montant annuel alloué
GROUPE 1	responsable de service	17 480.00 €	1 656.00 €
GROUPE 2	sujétions, qualifications, technicité	14 650.00 €	3 120.00 €

cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)			
groupes de fonction	emplois ou fonctions exercées	montant de l'IFSE	
		plafonds annuels réglementaire	montant annuel alloué
GROUPE 1	sujétions, qualifications	11 340.00 €	3 120.00 €
GROUPE 2	fonction d'accueil	10 800.00 €	1 428.00 €

Filière culturelle :

cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)			
groupes de fonction	emplois ou fonctions exercées	montant de l'IFSE	
		plafonds annuels réglementaire	montant annuel alloué
GROUPE 1	sujétions, qualifications	11 340.00 €	720.00 €

Les autres articles de la délibération n°017-075 restent inchangés.

N°019-023- OBJET : Annulation de la procédure d'élaboration du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure d'élaboration du PLU est en cours, conformément à la délibération n°015-072 en date du 26 août 2015 avec pour maître d'œuvre Mme Florence ROSSIER (cf délibération n° 016-062 en date du 05 octobre 2016).

Vu les obligations prescrites à la commune et leur coût concernant notamment une étude hydraulique sur l'ensemble du territoire communal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'annuler la procédure d'élaboration du PLU.

N°019-024- OBJET : budget annexe – restaurant scolaire : approbation des comptes de gestion et administratif 2018

M. CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite par Monsieur Serge PHILIPPE, rapporteur de la commission « finances » et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du Restaurant Scolaire, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 76 208,28€

Recettes : 49 757,11€

soit un déficit de : 26 451,17€

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

soit un solde de : 0,00€

Soit un déficit global de clôture de 26 451,17€

N°019-025- OBJET : budget annexe – local commercial : approbation des comptes de gestion et administratif 2018

M. CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite par Monsieur Serge PHILIPPE, rapporteur de la commission « finances » et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du local commercial, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 10 474,28€

Recettes : 17 515,87€

soit un excédent de : 7 041,59€

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses : 33 053,00€

Recettes : 8 880,25€

soit un déficit de : 24 172,75€

Soit un déficit global de clôture de 17 131,16€

N°019-026- OBJET : budget annexe – Maison de santé pluri-professionnelle : approbation des comptes de gestion et administratif 2018

M. CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite par Monsieur Serge PHILIPPE, rapporteur de la commission « finances » et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de la maison de santé pluri-professionnelle, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 20 051,47€

Recettes : 76 736,28€

soit un excédent de : 56 684,81€

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses : 55 407,92€

Recettes : 7 367,57€

soit un déficit de : 48 040,35€

Soit un excédent global de clôture de 8 644,46€

N°019-027- OBJET : budget principal : approbation des comptes de gestion et administratif 2018

M. CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite par Monsieur Serge PHILIPPE, rapporteur de la commission « finances » et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 du budget principal, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 247 113,07€

Recettes : 1 467 148,07€

soit un excédent de : 220 035,00€

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses : 303 618,99€

Recettes : 1 072 152,90€

soit un excédent de : 768 533,91€

Soit un excédent global de clôture de 988 568,91€

N°019-028- OBJET : budget annexe – restaurant scolaire : affectation du résultat du compte administratif 2018

M. Yvan CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 – Budget Restaurant Scolaire – qui présente un solde en section d'investissement de 0 € et un déficit de fonctionnement de 26 451,17€.

	Résultats C.A. 2017	AFFECTATION	Résultats Exercice 2018	Solde R.A.R. 2018	Résultats
Investissement	- €		- €	- €	- €
Fonctionnement	- 28 595.42 €	- €	2 144.25 €	- €	- 26 451.17 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget du Restaurant Scolaire de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) = 0,00 €

Financement de la section d'investissement

Report en section de fonctionnement = 26 451,17 €

(ligne 002 en dépenses)

Report en section d'investissement

du déficit d'investissement du CA2018 = 0,00€

(ligne 001- en dépenses)

N°019-029- OBJET : Budget annexe – local commercial : affectation du résultat du compte administratif 2018

M. Yvan CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 – Budget local commercial – qui présente un déficit en section d'investissement de 24 172,75 € et un excédent de fonctionnement de 7 041,59€.

	Résultats C.A. 2017	AFFECTATION	Résultats Exercice 2018	Solde R.A.R. 2018	Résultats
Investissement	- 20 046.79 €		- 4 125.96 €	- 1 000.00 €	- 25 172.75 €
Fonctionnement	8 880.25 €	- 8 880.25 €	7 041.59 €	- €	7 041.59 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget du local commercial de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) = 7 041,59 €

Financement de la section d'investissement

Report en section de fonctionnement = 0,00 €

(ligne 002 en dépenses)

Report en section d'investissement

du déficit d'investissement du CA2018 = 24 172,75€

(ligne 001- en dépenses)

N°019-030- OBJET : Budget annexe – maison de santé pluri-professionnelle : affectation du résultat du compte administratif 2018

M. Yvan CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 – Budget Maison de Santé pluri-professionnelle – qui présente un déficit en section d'investissement de 48 040,35 € et un excédent de fonctionnement de 56 684,81€.

	Résultats C.A. 2017	AFFECTATION	Résultats Exercice 2018	Solde R.A.R. 2018	Résultats
Investissement	- 2 728.49 €		- 45 311.86 €	-20 690.00 €	- 68 730.35 €
Fonctionnement	33 383.25 €	- 7 123.39 €	30 424.95 €	- €	56 684.81 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget annexe de la maison de santé pluri-professionnelle de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) = 48 040,35€

Financement de la section d'investissement

Report en section de fonctionnement = 8 644,46€

(ligne 002 en dépenses)
Report en section d'investissement
du déficit d'investissement du CA2018 = 48 040,35€
(ligne 001- en dépenses)

N°019-031- OBJET : Budget principal : affectation du résultat du compte administratif 2018

M. Yvan CASSILI, Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2018 – Budget Principal – qui présente un excédent en section d'investissement de 768 533,91€ et un excédent de fonctionnement de 220 035,00€.

	Résultats C.A. 2017	AFFECTATION	Résultats Exercice 2018	Solde R.A.R. 2018	Résultats
Investissement	390 271.49 €		378 262.42 €	-734 400.00 €	34 133.91 €
Fonctionnement	543 476.43 €	-543 476.43 €	220 035.00 €	- €	220 035.00 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018,
considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget Principal de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) = 220 035,00€

Financement de la section d'investissement

Report en section de fonctionnement = 0,00€

(ligne 002 en dépenses)

Report en section d'investissement

de l'excédent d'investissement du CA2018 = 768 533,91€

(ligne 001- en dépenses)

N°019-032- OBJET : Budget annexe « Restaurant scolaire » 2019

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe : Restaurant Scolaire - qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 76 186,17€

Recettes : 76 186,17€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Soit un total de dépenses et recettes de : 76 186,17€

N°019-033- OBJET : Budget annexe « Local Commercial» 2019

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe : Local Commercial - qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 49 855,16€

Recettes : 49 855,16€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 43 600,75€

Recettes : 43 600,75 €

Soit un total de dépenses et recettes de : 93 455,91€

N°019-034- OBJET : Budget annexe « Maison de Santé Pluri-professionnelle » 2019

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe : Maison de Santé Pluri-professionnelle - qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 65 218,00€

Recettes : 65 218,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 91 865,35€

Recettes : 91 865,35€

Soit un total de dépenses et recettes de : 157 083,35€

N°019-035- OBJET : vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : maintien à 11,50 %

Taxe Foncière (bâti) : maintien à 24,28 %

Taxe Foncière (non bâti) : maintien à 54,74 %

N°019-036- OBJET : Budget Principal 2019

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Principal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 444 937,11€

Recettes : 1 444 937,11€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 599 166,47€

Recettes : 1 599 166,47€

Soit un total de dépenses et recettes de : 3 044 103,58€

N°019-037- OBJET : correction comptable sur exercice clos

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un souci d'écriture comptable relatif à des années antérieures à 2007 et la trésorerie de LAMALOU LES BAINS demande une régularisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le comptable à créditer le compte 169 de 7 478,54 € et à débiter le compte 1068 de 7 478,54 € en raison de l'ancienneté de l'écriture comptable et de l'absence d'information précise.

N°019-038- OBJET : Recours à du personnel contractuel pour faire face à des besoins saisonniers et accroissement temporaire d'activité : emplois non permanents année 2019

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanent (article 3 – 1° et article 3-2° de la loi n°84-53 précitée)

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services,

Considérant que tout au long de l'année la collectivité doit faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Monsieur le Maire propose la création d'emplois non permanents suivants :

Emplois saisonniers 2019 :

- musée de la lampe de mine : 2 agents recrutés sur le grade d'adjoint administratif – échelon 1- IB : 348 – IM : 326
- médiathèque : 1 agent recruté sur le grade d'adjoint administratif – échelon 1- IB : 348 – IM : 326
- administration : 3 agents recrutés sur le grade d'adjoint administratif – échelon 1- IB : 348 – IM : 326
- services techniques : 4 agents polyvalents recrutés sur le grade d'adjoint technique territorial – échelon 1 – IB : 348 – IM : 326

Emplois pour accroissement temporaire d'activité :

- administration : 1 agent recruté sur le grade d'adjoint administratif – échelon 1- IB : 348 – IM : 326
- services techniques : 2 agents polyvalents recrutés sur le grade d'adjoint technique territorial – échelon 1 – IB : 348 – IM : 326

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le recrutement d'agents saisonniers pour l'été 2019 ainsi que le recrutement en fonction des besoins de personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité durant l'année 2019
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois sont inscrits au budget.

Approbation du PV de la séance du 29 mars 2019